

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS  
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT-SA »  
Au Capital de 5.212.750.000,00 FC  
Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET  
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT  
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

---

**PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF  
A L'ACQUISITION DES MATERIELS D'EXPLOITATION  
DE LA POSTE  
(N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016)**

Kinshasa, Mars 2017





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS  
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT » SA  
Au Capital de 5.212.750.000 FC  
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. CO5704C  
**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS**  
**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ  
D'ACQUISITION DES MATERIELS D'EXPLOITATION DE LA POSTE**

**N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016**

L'an deux mille seize, le vingt deuxième jour du mois de Mars, consécutivement à sa séance d'ouverture de plis du 06 Mars 2017, s'est tenue dans la salle de réunions de la Direction Générale, sous la présidence de Monsieur **Noël LITANGA**, Représentant le Directeur Général ai de la SCPT, Autorité Contractante, la réunion de la Commission de Passation des Marchés en vue d'examiner le rapport de la Sous-Commission d'analyse des offres sus évoquées.

**I. DE LA PRESENCE**

Ont été présents, les cadres et agents repris sur la liste ci-dessous :

01	Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif et DSI, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	Président de la séance
02	MBAYA Grégoire	Représentant du DSG ai, service utilisateur	Membre
03	ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	Membre
04	NYAMWEMA MINENGU Léa	Représentant du coordonnateur financier.	Membre
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQs/RDC	Membre
06	KALENGA MUSAU	Directeur de services postaux, service bénéficiaire	Membre
07	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	Membre
08	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
09	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	Membre

Le quorum étant atteint, la Commission a siégé valablement.

**II. DE L'EXAMEN DES DOSSIERS RETENUS**

Conformément aux dispositions de l'article 14, alinéa 2 du Décret n° 10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, la Commission de Passation des Marchés a procédé, sous la supervision du Président de la séance, à la vérification de la régularité des dossiers mis à sa disposition.

L'examen des dossiers a porté essentiellement sur :

1

## 1. Notes de motivation de l'Autorité Contractante

La Commission de Passation des Marchés a constaté que l'Autorité Contractante avait, par sa lettre référencée SCPT/DG/0539/0113/2016 du 29 mars 2016, sollicité l'Avis de Non Objection auprès de la DGCMP sur le PPM relatif à l'acquisition de véhicules, de matériels informatiques et de matériels d'exploitation pour la Poste.

Et la DGCMP avait émis l'avis de non objection requis audit PPM par sa lettre n°0343/DGCMP/DG/DRE/D3/BMJ/2016 du 06 Avril 2016. Par la suite, ledit PPM avait été publié sur le site de l'ARMP le 13 Avril 2016 (Cfr. Lettre n°658/ARMP/DG/DSC/SEC/gk/04/2016 du 18 Avril 2016).

## 2. Procès-verbal d'ouverture des plis

Après vérification de tous les éléments du dossier afférent à ce marché, la Commission prend acte de l'existence du Procès-verbal d'ouverture des plis entériné par tous ses membres.

## 3. Pièces attestant de la disponibilité de crédits budgétaires et du financement

Concernant ce point, la Commission de Passation des marchés a constaté que le marché d'acquisition de matériels d'exploitation pour la Poste fait partie du projet pour l'amélioration de la qualité de service à financer par le FAQS.

Ce projet dont le budget total FAQS est estimé à **71.423 USD (57.433 USD** pour l'acquisition de véhicules et **13.990 USD** pour l'acquisition de matériels d'exploitation) a été approuvé inconditionnellement par le Conseil fiduciaire du FAQS/UPU et communiqué à la SCPT par lettre référencée QSFCOD1603 du 23 décembre 2016.

La commission prend acte de pièces attestant de la disponibilité de crédits budgétaires et du financement de ce projet par le FAQS/UPU.

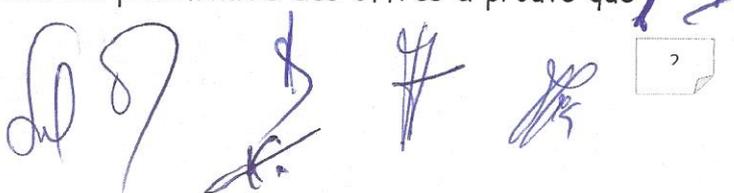
## 4. Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse

S'agissant de ce point, la parole a été accordée au Président de la Sous-Commission d'analyse qui a rappelé à la commission la prise en compte des éléments ci-après pour l'examen préliminaire des offres reçues dans le délai. Il s'agit de (du) :

- ❖ Prix de l'offre lu publiquement ;
- ❖ Délai d'exécution ou de livraison ;
- ❖ L'expérience requise ;
- ❖ Documents administratifs.

A titre de rappel, sur les six (6) fournisseurs contactés, un seul (1) fournisseur n'a pas déposé son offre bien que contacté par écrit par l'Autorité Contractante; il s'agit de l'Ets. IT-BUSINESS. Les résultats de l'examen préliminaire des offres a prouvé que

JH



The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. To the right of these signatures is a small, empty rectangular box with a question mark inside it.

l'offre du candidat RADL a été déclaré non conforme dans la mesure où elle ne remplit pas les conditions administratives exigées.

Le candidat RADL/ONGD est éliminé de la suite du processus pour n'avoir pas présenté les documents administratifs attestant sa personnalité juridique et ses rapports vis-à-vis du fisc et de l'INSS.

L'examen détaillé des soumissions a conduit à la conclusion selon laquelle les offres de la **Société NEW SONPEK, Ets NOBLE JOHN, BIPRO et USCT SARL** répondent aux prescriptions techniques exigées dans la demande de cotation.

Sur ce, la Sous-Commission d'Analyse des offres a proposé d'attribuer provisoirement le marché **DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016** relatif à l'acquisition de matériels d'exploitation de la manière suivante :

- LOT 1 : à USCT SARL qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un prix équivalent à 4.854.600 FC.
- LOT 2 : à BIPRO qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un prix équivalent à 10.886.600FC
- LOT 3 : Ce lot n'a pas été attribué.

### III. DECISION DE LA COMMISSION

Après l'exposé du Président de la Sous-Commission d'Analyse, le Président de la séance a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des observations éventuelles sur le rapport présenté.

Ainsi, après examen et approbation moyennant quelques amendements, du rapport d'analyse des offres établi et présenté par la Sous-Commission d'analyse des offres, le marché a été attribué provisoirement aux soumissionnaires ci-après :

- ❖ Pour le lot 1, relatif à l'acquisition des balances électroniques et balances guichets, à la Société **USCT SARL** pour un montant total de **4.854.600,00 CDF TTC** soit Francs Congolais quatre millions huit cent cinquante-quatre mille six cents toutes taxes comprises;
- ❖ Pour le lot 2, relatif à l'acquisition des scellés à l'entreprise « **BIPRO, société des services** » pour un montant total de **10.840.200,00 CDF TTC** soit Francs Congolais dix millions huit cent quarante mille deux cents toutes taxes comprises;

Pour le lot 3, tous les soumissionnaires ayant proposé des prix largement supérieurs à ceux relatifs au devis confidentiel, aucune offre n'a été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission.

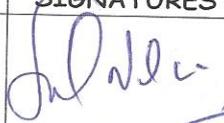
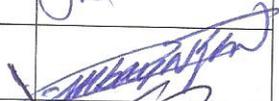
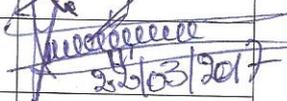
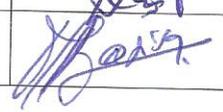
Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.

A ce sujet, les membres de la Commission de Passation se sont référés aux dispositions de l'article 18, alinéa 2 de la Loi n°10/010 du 27 Avril 2010 relative aux Marchés Publics pour proposer à l'Autorité contractante d'entamer de nouvelles procédures d'appel à la concurrence pour le lot non attribué en modifiant, s'il y a lieu, la consistance de ce lot.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé à Kinshasa, aux jour, mois et an dessus, en autant d'exemplaires originaux destinés aux signataires.

Fait à Kinshasa, le 22 MARS 2017

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	NOMS ET POST NOMS	QUALITES	SIGNATURES
01	Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif et DSI, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	
02	MBAYA Grégoire	Représentant du DSG ai, service utilisateur	
03	ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	
04	NYAMWEMA MINENGU Léa	Représentant du coordonnateur financier.	 25/03/2017
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQS/RDC	
06	KALENGA MUSAU	Directeur de services postaux, service bénéficiaire	
07	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	
08	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
09	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	

8

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS  
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « SCPT-SA »  
Au Capital de 5.212.750.000,00 FC  
Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET  
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT  
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

---

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES RELATIF  
A L'ACQUISITION DES MATERIELS D'EXPLOITATION  
DE LA POSTE  
(N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016)**

Kinshasa, Mars 2017





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS  
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration  
« SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432  
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS  
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES RELATIF A L'ACQUISITION DES  
MATERIELS D'EXPLOITATION DE LA POSTE, POUR LE  
FONCTIONNEMENT DE SERVICE DE LA SCPT

N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

Les personnes dont les noms sont repris ci-dessous ont été désignées comme membres de la Commission de Passation des Marchés. Il s'agit de :

01	Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif et DSI, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	Président de la séance
02	MBAYA Grégoire	Représentant du DSG ai, service utilisateur	Membre
03	ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	Membre
04	NYAMWEMA MINENGU Léa	Représentant du coordonnateur financier.	Membre
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQs/RDC	Membre
06	KALENGA MUSAU	Directeur de services postaux, service bénéficiaire	Membre
07	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	Membre
08	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
09	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	Membre

2. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services due au flux des envois postaux tant en National qu'en International et en vue de rendre les services des postes plus adéquats, la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications envisage d'acquérir *des balances, des scellés ainsi que des bacs à lettres, sacs postaux et chariots pour l'exploitation de la poste* selon les spécifications techniques précises.

Le marché est constitué de trois (3) lots distincts à savoir :

1<sup>er</sup> LOT : Acquisition des balances ;

2<sup>ème</sup> LOT : Acquisition des scellés;

3<sup>ème</sup> LOT : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots.

Par sa lettre référencée SCPT/DG/0349/0116bis/2017 du 27 février 2017, la SCPT a adressé la demande de cotation N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016 à six (6) candidats soumissionnaires, à savoir :

1. ETS NOBLE JOHN;
2. ONG REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DIALUNDA POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNUATAIRE « RADL/ONG » ;
3. Société USCT SARL;
4. Ets. NEW SONPEK;
5. BIPRO, Société des Services;
6. ETS IT-BUSINESS

Le marché concerné consiste à l'acquisition des balances, des scellés et des bacs à lettres, sacs postaux et des chariots selon les spécifications techniques communiquées à ces derniers.

### 3. PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 38 de Décret n°10/22 du 02 Juin 2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relative aux marchés publics, la SCPT a saisi simultanément les six (6) candidats soumissionnaires précités.

Cependant, à la date et heure limites du dépôt de plis fixées au 06 mars 2017 à 13h00', la SCPT a réceptionné cinq (5) offres comme le confirme le Procès-verbal de l'ouverture de plis. Il s'agit de :

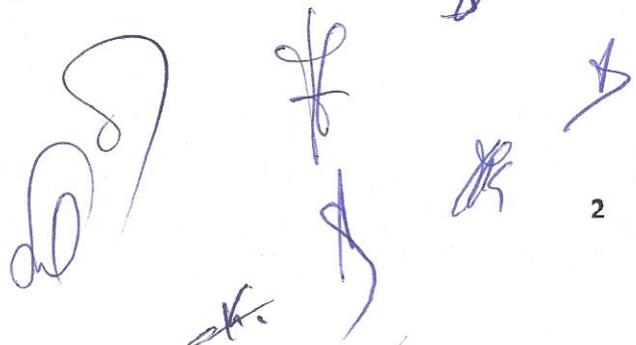
1. Ets. NOBLE JOHN;
2. ONG REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DIALUNDA POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNUATAIRE « RADL/ONG » ;
3. Société USCT SARL;
4. Ets. NEW SONPEK;
5. BIPRO, Société des Services;

Seul le candidat Ets IT-BUSINESS qui n'a pas déposé son offre. Par la suite, l'ouverture de plis de cinq (5) candidats soumissionnaires a eu lieu le même jour à 14h00, en présence de représentants de trois (3) candidats, à savoir :

1. Ets. NEW SONPEK;
2. Ets. NOBLE JOHN ;
3. Société USCT Sarl.

### 4. ANALYSE DES OFFRES

La Commission de Passation des Marchés a procédé successivement à l'analyse préliminaire des aspects administratifs ainsi qu'à l'examen détaillé des offres. 



2

#### 4.1. Examen préliminaire des aspects administratifs

L'examen préliminaire de différents dossiers administratifs présentés par chaque candidat soumissionnaire se présente de la manière suivante :

N°	CRITERES ADMINISTRATIFS	SOUSSIONNAIRES				
		ETS NOBLE JOHN	RADL/ ONG	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
1	Lettre de soumission dûment signée	Oui	OUI	Oui	Oui	Oui
2	Affichage du prix global de l'offre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Affichage des détails des prix de l'offre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
4	N° d'immatriculation au RCCM	Oui	-	Oui	Oui	Oui
5	N° d'Identification Nationale	Oui	-	Oui	Oui	Oui
6	Affiliation à l'INSS	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
7	Affiliation à l'INPP	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
8	N° Impôt	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
9	Certificat d'enregistrement	-	Oui	-	-	-
10	Acte notarié	-	Oui	-	-	-
11	Autorisation d'installation	-	Oui	-	-	-
12	F 92		NON			
13.	Le Statut		Oui			
	L'offre jugée conforme à la première vérification	Oui	NON	Oui	Oui	OUI

N.B. : Le certificat d'enregistrement, l'Acte notarié, l'autorisation d'installation et le F92 concernent exclusivement les ONG.

Au terme de cette première vérification conformément à l'article 96 du Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics et au regard du Rapport soumis par la Sous-commission d'analyse des offres, le soumissionnaire RADL/ONG a été éliminé dans la mesure où son offre ne remplit pas les conditions administratives exigées.

Après avoir vérifié la conformité de soumissions, la commission de Passation des Marchés a poursuivi le processus d'évaluation avec le reste de candidats soumissionnaires.

#### 4.2. Examen des spécifications techniques et de délais d'exécution

##### LOT 1 : Acquisition des balances

N°	Désignation	spécification technique	livraison		Soumissionnaires			
			Délai	Lieu	Ets JOHN NOBLE	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
1.	Balance électronique	Poids : 50kgs	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui
2.	Balances guichets (pèse-lettres)	Poids : 50kgs	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui

##### LOT 2 : Acquisition des scellés

N°	Désignation	Spécification techniques	Livraison		Soumissionnaires			
			délai	Lieu	ETS NOBLE JOHN	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
3.	Scellés	Plastique Langnette : 55x22mm Zone utile de marquage : 30x18mm Lien : 330x7mmx260x7mm -lien lisse -Avec orifice en languette -Résistance à la traction : 44-48 kg -Alternative sans orifice -Alternative lien 260 mm -Lien avec PICOTS Couleur : Jaune et bleue avec logo « SCPT »	15jrs	DHP	Oui	Oui	Oui	Oui

##### LOT 3 : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots

N°	Désignation	Spécification techniques détaillées de l'article	Livraison		Soumissionnaires			
			délai	Lieu	ETS NOBLE JOHN	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
1.	Bacs à lettres	- Métallique - Support avec pneus (pour les déplacements) - Dimension : 1,00m x80 cm - Hauteur : 60cm	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui
2.	Sacs postaux Grand format	Dimension : 1,50m x1 m	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui
3.	Sacs postaux Petit format	Dimension : 1,30 m x65 cm	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui
4.	Chariots	Pour usage des courriers : -avec guidon détachable de 1,20m d'hauteur -dimension : 1,20 mx80 cm	15 jrs	HDP	-	Oui	Oui	Oui

### 4.3. Tableau de comparaison des offres

#### LOT 1 : Acquisition des balances

N°	NOM DES SOUSMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN CDF / TTC
			Critère administratif	Spécification techniques	Délai	
						LOT 1
01.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	Non	1.122.735
02.	ETS NOBLE JOHN	-	-	-	-	-
03.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	4.450.000
04.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	4.854.600

#### LOT 2 : Acquisition des scellés

N°	NOM DES SOUSMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN CDF / TTC
			Critère administratif	Spécification techniques	Délai	
						LOT 2
01.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	non	10.840.200
02.	ETS NOBLE JOHN	Oui	Oui	Oui	non	12.385.742,85
03.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	38.000.000
04.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	1.017.900.000

#### LOT 3 : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots

N°	NOM DES SOUSMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN CDF / TTC
			Critère administratif	Spécification techniques	Délai	
						LOT 3
01.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	12.415.000
02.	ETS NOBLE JOHN	-	-	-	-	-
03.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	16.396.020
04.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	Oui	25.802.773,2

A l'issue de l'examen des éléments préliminaires sur les aspects administratifs ainsi que l'examen détaillé des offres, la Commission de Passation des Marchés s'est référée aux articles 98,99, et 100 du Décret N° 10/22 du 2 juin 2010 portant Manuel de Procédures de la loi relative aux Marchés Publics pour comparer les différentes offres par rapport à la nationalité de soumissionnaires, aux critères administratifs, aux spécifications techniques, aux délais et aux prix. Ainsi pour le :

LOT 1 : Trois (3) soumissionnaires ont souscrit à savoir :  
BIPRO avec 1.122.735 FC, offre largement inférieure au devis confidentiel qui est rejetée ;  
NEW SONPEK avec 4.450.000 FC, offre inférieure au devis confidentiel qui est rejetée au même titre que la première offre suite à la sous-évaluation de prix pour de balances de meilleure qualité ;  
Ainsi l'offre d'USCT SARL avec 4.854.600 FC, a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse.

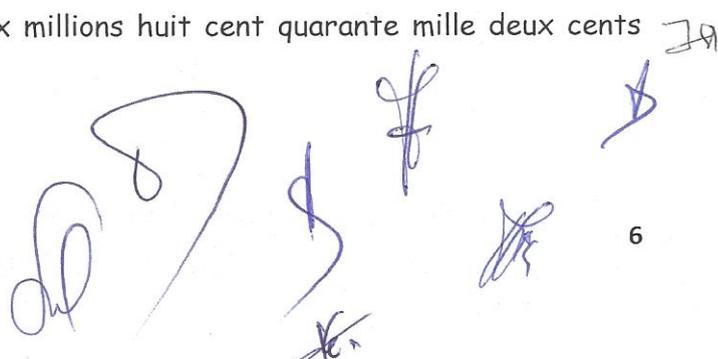
LOT 2 : Quatre (4) soumissionnaires ont souscrit, à savoir :  
USCT SARL avec 1.017.900.000 FC, offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée ;  
ETS NOBLE JOHN avec 12.385.742,85FC offre supérieure au devis confidentiel qui est également rejetée ;  
NEW SONPEK avec 38.000.000 FC offre supérieure au devis confidentiel qui est aussi rejetée ;  
Ainsi l'offre de BIPRO avec 10.840.200 FC a été jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT 3 : Trois (3) soumissionnaires ont souscrit, à savoir :  
BIPRO avec 25.802.773,20 FC, offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée ;  
NEW SONPEK avec 12.415.000 FC, offre supérieure au devis confidentiel qui est également rejetée ;  
USCT SARL avec 16.396.020 FC offre supérieure au devis confidentiel qui est aussi rejetée.  
Par conséquent, le présent lot n'a pas été attribué.

## 5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au regard des résultats ci-dessus, la *Commission de Passation des Marchés*, après délibération, a validé les décisions de la Sous-Commission d'Analyse moyennant quelques amendements en attribuant provisoirement le marché de l'Acquisition des matériels d'exploitation aux sociétés ci-dessous :

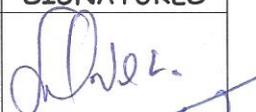
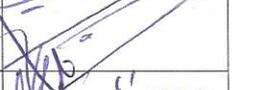
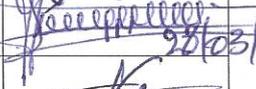
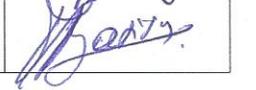
- ❖ Pour le lot 1, relatif à l'acquisition des balances électroniques et balances guichets, à la Société **USCT SARL** pour un montant total de **4.854.600,00 CDF TTC** soit Francs Congolais quatre millions huit cent cinquante-quatre mille six cents toutes taxes comprises;
- ❖ Pour le lot 2, relatif à l'acquisition des scellés à l'entreprise « **BIPRO, société des services** » pour un montant total de **10.840.200,00 CDF TTC** soit Francs Congolais dix millions huit cent quarante mille deux cents toutes taxes comprises;



Pour le lot 3, tous les soumissionnaires ayant proposé des prix largement supérieurs à ceux relatifs au devis confidentiel, aucune offre n'a été jugée économiquement la plus avantageuse par la commission.

Ainsi fait à Kinshasa, le **28 MARS 2017**

**Membres de la Commission de Passation des Marchés**

N°	NOMS & POSTNOMS	QUALITES	SIGNATURES
01	Noël LITANGA	Coordonnateur Administratif et DSI, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	
02	MBAYA Grégoire	Représentant du DSG ai, service utilisateur	
03	ASSANI TSHIBAKA	Directeur Juridique	
04	NYAMWEMA MINENGU Léa	Représentant du coordonnateur financier.	 28/03/2017
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQS/RDC	
06	KALENGA MUSAWU	Directeur de services postaux, service bénéficiaire	
07	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	
08	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
09	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	

- ANNEXE 1 : Fiche technique du projet
- ANNEXE 2 : Demande de cotation du 27 février 2017.
- ANNEXE 3 : Accusés de réception des soumissionnaires.
- ANNEXE 4 : PV d'Ouverture des plis du 07 Mars 2017
- ANNEXE 5 : Rapport n'analyse des offres du 21 Mars 2017 de la Sous-Commission d'Analyse.
- ANNEXE 6 : PV de la séance d'attribution provisoire du marché du 22 Mars 2017.
- ANNEXE 7 : Décision d'attribution provisoire du marché.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

« SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432

CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

**SOUS-COMMISSION D'ANALYSE**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES RELATIF  
À L'ACQUISITION DE MATÉRIELS D'EXPLOITATION**

N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016

KINSHASA, MARS 2017



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

« SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432

CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS

**SOUS-COMMISSION D'ANALYSE**

**DOSSIER: ACQUISITION DES MATÉRIELS D'EXPLOITATION**

**N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016**

**1. COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION D'ANALYSE**

Les personnes dont les noms sont repris ci-dessous ont été désignées comme membres de la Sous-Commission d'Analyse. Il s'agit de :

MBADI Augustin	DGI	Président
MANGOYO Kiemba	CGPMP	Membre
EMBIL YAAM Contant	DSP	Secr/Rapporteur
MUJINGA Joël	DSG	Membre

**2. INTRODUCTION**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services suite au flux des envois postaux tant en National qu'en International et <sup>en</sup> vue de rendre les services des postes plus adéquats, la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications compte acquérir des balances, des scellés ainsi que des bacs à lettres, sacs postaux et chariots pour l'exploitation de la poste selon les spécifications techniques détaillées.

Le marché est constitué de trois (3) lots distincts et seront attribués séparément, à savoir :

- 1<sup>er</sup> LOT : Acquisition des balances ;
- 2<sup>ème</sup> LOT : Acquisition des scellés;
- 3<sup>ème</sup> LOT : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots.

La demande de cotation N°DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016 du 14 juin 2016 a été élaborée et adressée à six (6) prestataires par la lettre N°SCPT/DG/0349/0116bis/2017 du 27 février 2017. Il s'agit de :

1. ETS NOBLE JOHN;
2. ONG REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DIALUNDA POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNUATAIRE « RADL/ONG » ;
3. USCT SARL;
4. NEW SONPEK;
5. BIPRO;
6. ETS IT-BUSINESS.

Le marché en question consiste à l'acquisition des balances, des scellés et des bacs à lettres, sacs postaux et des chariots selon les spécifications techniques communiquées à ces derniers.

### **3. PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'Article 38 de Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relative aux marchés publics, la SCPT a monté le dossier de consultation en bonne et dû forme. Les offres ont été déposées à l'adresse de l'Autorité Contractante au plus tard le **lundi 06 MARS 2017** à 13h00' et les plis ont été ouverts le même jour à 14h00' en présence des représentants de soumissionnaires désirés. Cinq (5) soumissionnaires ont déposés leurs offres, à savoir :

1. ETS NOBLE JOHN;
2. ONG REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DIALUNDA POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE « RADL/ONG » ;
3. USCT SARL ;
4. NEW SONPEK ;
5. BIPRO.

Le soumissionnaire ETS. IT-BUSINESS n'a pas déposé son offre.

### **4. ANALYSE DES OFFRES**

La Sous-Commission d'Analyse a procédé successivement à l'analyse préliminaire des aspects administratifs ainsi qu'à l'examen détaillé de la qualification technique et financière de cinq soumissionnaires.

#### **4.1. Examen préliminaire des aspects administratifs**

1. ETS NOBLE JOHN;
2. ONG REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DIALUNDA POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE « RADL/ONG » ;
3. USCT SARL ;
4. NEW SONPEK ;
5. BIPRO.



N°	CRITERES ADMINISTRATIFS	SOUSSIONNAIRES				
		ETS NOBLE JOHN	RADL/ ONG	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
1	Lettre de soumission dûment signée	Oui	OUI	Oui	Oui	Oui
2	Affichage du prix global de l'offre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Affichage des détails des prix de l'offre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
4	N° d'immatriculation au RCCM	Oui	-	Oui	Oui	Oui
5	N° d'Identification Nationale	Oui	-	Oui	Oui	Oui
6	Affiliation à l'INSS	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
7	Affiliation à l'INPP	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
8	N° Impôt	Oui	NON	Oui	Oui	Oui
9	Certificat d'enregistrement	-	Oui	-	-	-
10	Acte notarié	-	Oui	-	-	-
11	Autorisation d'installation	-	Oui	-	-	-
12	F 92		NON			
13.	Le Statut		Oui			
	L'offre jugée conforme à la première vérification	Oui	NON	Oui	Oui	OUI

N.B. :Le certificat d'enregistrement, l'Acte notarié, l'autorisation d'installation et le F92 concernent exclusivement les ONG.

Afin de compléter les éléments administratifs, la Sous-Commission d'Analyse à travers sa lettre N°SCPT/CGPMP/SCA/123/2017 du 09 Mars 2017 a demandé à l'Autorité Contractante d'écrire aux soumissionnaires concernés de fournir les éléments manquants. Ainsi, l'Autorité Contractante a saisi les soumissionnaires ci-après à travers leurs correspondances respectives:

- ❖ RADL/ONG : Réf : N°SCPT/DG/0399/011bis/2017du 16 mars 2017 pour les documents suivants : F92, le statut, le numéro d'impôt, et l'attestation d'affiliation à l'INSS ;
- ❖ USCT : Réf : N° SCPT/DG/0397/011bis/2017du 16 mars 2017 pour les documents suivants : l'attestation d'affiliation à l'INSS, l'attestation d'affiliation à l'INPP ;
- ❖ NEW SONPEK/ Réf : N° SCPT/DG/0399/011bis/2017du 16 mars 2017 pour l'attestation d'affiliation à l'INSS.
- ❖

**Conclusion** : Au terme de cette première vérification conformément à l'article 97 aliéna f du Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics, le soumissionnaire RADL/ONG est éliminé pour n'avoir pas complété tous les éléments administratifs conformément à la lettresus-évoquée. Les autres offres sont conformes à la suite du processus d'évaluation.

#### 4.2. BORDEREAU DESCRIPTIF QUANTITATIF

N°	SOUMISSIONNAIRES	LOT 1		LOT 2		LOT 3		TOTAL	
		NBR	COUT EN FC	NBR	COUT EN FC	NBR	COUT EN FC	NBR	COUT EN FC
01	ETS NOBLE JOHN	-	-	Oui	12.386.009,85	-	-	Oui	12.386.009,85
02.	USCT SARL	Oui	4.854.600	Oui	1.017.900.000	Oui	16.396.020	Oui	1.039.150.620
03.	NEW SONPEK	Oui	4.450.000	Oui	38.000.000	Oui	12.415.000	Oui	54.865.000
04.	BIPRO	Oui	1.122.735	Oui	10.840.200	Oui	25.802.773,2	Oui	37.765.708,2

N.B. : Le soumissionnaire Ets. NOBLE JOHN a donné le prix en dollars américains que nous avons convertis en Frans Congolais au taux de 1335 FC pour 1\$, cela vaut également pour le soumissionnaire BIPRO qui a vu ses prix réajustés à la TVA (16%).

#### 4.3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNISSEURS

##### LOT 1 : Acquisition des balances

N°	Désignation	spécification technique	Livraison		Soumissionnaires			
			Délai	Lieu	Ets JOHN NOBLE	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
1.	Balance électronique	Poids :50kgs	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui
2.	Balances guichets (pèse-lettres)	Poids : 50kgs	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui

##### LOT 2 : Acquisition des scellés

N°	Désignation	Spécification techniques	Livraison		Soumissionnaires			
			délai	Lieu	ETS NOBLE JOHN	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
3.	Scellés	Plastique Languette :55x22mm Zone utile de marquage : 30x18mm Lien : 330x7mmx260x7mm -lien lisse -Avec orifice en languette -Résistance à la traction : 44-48 kg -Alternative sans orifice -Alternative lien 260 mm -Lien avec PICOTS Couleur : Jaune et bleue avec logo « SCPT »	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui

**LOT 3 : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots**

N°	Désignation	Spécification techniques détaillées de l'article	Livraison		Soumissionnaires			
			délai	Lieu	ETS NOBLE JOHN	USCT SARL	NEW SONPEK	BIPRO
4.	Bacs à lettres	-Métallique -Support avec pneus (pour les déplacements) -Dimension : 1,00m x80 cm -Hauteur : 60cm	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui
5.	Sacs postaux Grand format	Dimension : 1,50m x1 m	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui
6 .	Sacs postaux Petit format	Dimension :1,30 m x65 cm	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui
7.	Chariots	Pour usage des courriers : -avec guidon détachable de 1,20m d'hauteur -dimension : 1,20 mx80 cm	15jrs	HDP	Oui	Oui	Oui	Oui

**4.4. TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

**LOT 1 : Acquisition des balances**

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN FC / TTC
			Critère administratif	Spécificité technique	Délai	
01.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	Oui	LOT 1 1.122.735
02.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	4.450.000
.03.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	4.854.600

**LOT 2 : Acquisition des scellés**

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN FC / TTC
			Critère administratif	Spécificité technique	Délai	
						LOT 2
01.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	Oui	10.886.600
02.	ETS NOBLE JOHN	Oui	Oui	Oui	Oui	12.386.009,85
03.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	38.000.000
04.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	1.017.900.000

**LOT 3 : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots**

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	NATIONALITE	CONFORMITE DE LA COTATION			PRIX TOTAL EN FC / TTC
			Critère administratif	Spécificité technique	Délai	
						LOT 3
01.	NEW SONPEK	Oui	Oui	Oui	Oui	12.415.000
02.	USCT SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	16.396.020
03.	BIPRO	Oui	Oui	Oui	Oui	25.802.773,2

**Conclusion** : A l'issue de l'examen des éléments préliminaires sur les aspects administratifs, la Sous-Commission d'Analyse s'est référée aux articles 98,99, et 100 du Décret N° 10/22 du 2 juin 2010 portant Manuel de Procédures de la loi relative aux Marchés Publics pour comparer les différentes offres par rapport à la nationalité, au prix et à la spécificité technique.

LOT 1 : Trois (3) soumissionnaires ont souscrit à savoir BIPRO avec 1.122.735 FC, offre inférieure au devis confidentiel qui est rejetée, NEW SONPEK avec 4.450.000 FC, offre inférieure au devis confidentiel qui est aussi rejetée et USCT SARL avec 4.854.600 FC, l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT 2 : Quatre (4) soumissionnaires ont souscrit, à savoir USCT SARL avec 1.017.900.000, offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée, ETS NOBLE JOHN avec 12.386.009,85FC offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée, NEW SONPEK avec 38.000.000 FC offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée et BIPRO avec 10.886.600 FC qui est l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT 3 :Trois (3) soumissionnaires ont souscrit, à savoir BIPRO avec 25.802.773,20 FC, offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée, NEW SONPEK avec 12.415.000 FC, offre supérieure au devis confidentiel qui est rejetée et USCT SARL avec 16.396.020 FC offre supérieure au devis confidentiel qui est rejeté. Par conséquent, le présent lot n'est pas attribué.

#### 5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Au regard des résultats ci-dessus, la Sous-commission d'Analyse après délibération, a proposé d'attribuer provisoirement :

LOT 1 : USCT SARL qui a présenté une offre de 4.854.600 FC.

LOT 2 : BIPRO qui a présenté une offre de 10.840.200FC

LOT 3 : Ce lot n'a pas été attribué.

Les séances se sont déroulées normalement et conformément à la Loi relative aux marchés publics ainsi qu'à ses mesures d'application.

En foi de quoi, il a été établi le présent procès-verbal.

Fait à Kinshasa, le

#### Pour la Sous-Commission d'Analyse

#### NOM & POST-NOM

#### FONCTION

#### SIGNATURE

1. MBADI Augustin

Président/ DGI

2. EMBIL YAAM Constant

Secrétaire/Rapporteur/DSP

3. MANGOYO KIEMBA

Membre/CGPMP

4. MUJINGA Joël Membre/DSG



**ANNEXES :**

ANNEXE 1 : PV D'OUVERTURE DES PLIS

ANNEXE 2 : RAPPORT DE LA SOUS COMMISSION D'ANALYSE

N°DC/0119/DG/CGPMP/SCPT/2016

ANNEXE 3 : ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET AUTRES,



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

Au Capital de 5.212.750.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET  
DES MARCHES PUBLICS  
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS**

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS RELATIFS  
A L'ACQUISITION DES MATERIELS D'EXPLOITATION DE LA POSTE  
« DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016 »**

**Mars 2017**

*[Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page]*



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**  
Société par Action à Responsabilité Limitée « Sarl »  
N.R.C. KG/9095/M - ID.NAT. C 05704C  
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS  
**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS RELATIFS  
A L'ACQUISITION DES MATERIELS D'EXPLOITATION DE LA POSTE  
« DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016 »**

L'an deux mille dix-sept, le sixième jour du mois de Mars, la Commission de Passation de Marchés mise en place en date du 27 février 2017 et invitée par lettre référencée SCPT/DG/0373/0204/2017 de Monsieur Patrick UMBA, Directeur Général ai de la SCPT, s'est réunie dans la salle des réunions de la Direction Générale de ladite société pour procéder à l'ouverture, en séance publique, des plis des offres relatives à l'acquisition des matériels d'exploitation de la Poste au profit de la SCPT conformément aux clauses des articles 92,93,94 et 95 du Décret n°10/22 du 02 Juin 2010 portant Manuel des Procédures de la Loi relative aux marchés publics en RDC.

**I. PRESENCES**

**Pour la SCPT**

01	MUKENY KANDOLO	Directeur de Ressources Humaines, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	Président de la séance
02	Pascal TUNGWA	DSG ai, service utilisateur	Membre
03	LOKOMBO WUHU	Représentant du Directeur Juridique	Membre
04	ETO NGOMA	Représentant du coordonnateur financier.	Membre
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQS/RDC	Membre
06	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	Membre
07	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	Membre
08	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	Membre

**Pour les Soumissionnaires**

N°	NOMS & POSTNOMS	QUALITES	ENTREPRISE
01	TANGI DIBANZILUA	Adm. Propriétaire Gérant	Ets. New SONPEK
02	John YANGOYI	Manager Général	Ets. Noble John
03	LUNZI PAKA	Assistant Administrateur	USCT Sarl

## II. EXPOSE DE MOTIF

En exécution de la décision du Conseil Fiduciaire du fonds pour l'amélioration de la qualité de service « FAQS » approuvant inconditionnellement la proposition de projet « Amélioration de la qualité de service » soumis par la SCPT, la consultation des fournisseurs référencée DC/O118/DG/CGPMP/SCPT/2016 relative à l'acquisition de matériels d'exploitation a été organisée en vue de contribuer à la restauration la plus rapide du service postal.

*Ce marché comprend trois (3) lots distincts, à savoir :*

- Lot 1 : Acquisition des balances ;
- Lot 2 : Acquisition des scellés ;
- Lot 3 : Acquisition des bacs à lettres, sacs postaux et chariots.

A cet effet, les fournisseurs ci-dessous ont été contactés par lettre n°SCPT/DG/0349/0116bis/2017 du 27 février 2017 :

1. **Ets. NOBLE JOHN**  
Galerie du 30 Juin, av. du commerce-local 9  
Tél. +243 822278793
2. **ONG Regroupement des Agriculteurs**  
Dialunda pour le développement communautaire  
« RADL/ONG »  
249, av. Ndonga-Q/Disasi  
à Kinshasa-Kimbanseke
3. **USCT Sarl**  
769, Immeuble USCT, av. de l'Equateur  
à Kinshasa-Gombe
4. **New SONPEK**  
15B, Galerie du marché, croisement commerce et marais  
à Kinshasa-Gombe
5. **BIPRO**  
74, Av. EZO, Q/Yolo-Sud  
à Kinshasa-Kalamu.
6. **Ets. IT-BUSINESS**  
Ets. Av. Mpolo Maurice  
Tél. (+243) 814635941  
à Kinshasa-Gombe

## III. RECEPTION DES OFFRES

A la date et heure limites fixées au 06 Mars 2017 à 13h00' (heures locales) pour la réception des plis, la Commission de Passation des Marchés a reçu cinq (5) offres, sur six (6) concernées par la Demande de cotation sus évoquée comme le montre le tableau ci-après :



N°	Ont reçu les Demandes de cotation	Ont déposé les plis
01	Ets. NOBLE JOHN	Ets. NOBLE JOHN
02	ONG Regroupement des Agriculteurs Dialunda pour le développement communautaire « RADL/ONG »	ONG Regroupement des Agriculteurs Dialunda pour le développement communautaire « RADL/ONG »
03	USCT SARL	USCT SARL
04	New SONPEK	New SONPEK
05	BIPRO	BIPRO
06	Ets. IT-BUSINESS	-

L'Ets. IT-BUSINESS n'a pas déposé l'offre bien que contactés par écrit par l'Autorité contractante.

#### IV. OUVERTURE DES PLIS

La séance publique d'ouverture des plis a eu lieu en présence des représentants de trois (3) soumissionnaires, conformément à l'article 15 du Décret 010/32 du 28/12/2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

Le Président de la séance, Monsieur MUKENY KANDOLO, Directeur de Ressources Humaines, Représentant du Directeur Général de la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, Autorité Contractante, a invité Monsieur KIBWILA KUBALEKA, Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, à procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les offres du dossier DC/0118/DG/CGPMP/SCPT/2016 et la lecture des mentions ci-après a été faite à haute voix :

- ❖ Nom du Soumissionnaire ;
- ❖ Prix de l'offre ;
- ❖ Documents administratifs fournis.

Le résultat de cette lecture publique, faite en présence de représentants de trois (3) soumissionnaires, est consigné dans le tableau ci-après :

N°	NOM OU RAISON SOCIALE DU CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE LU	DELAIS DE LIVRAISON	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
01	Ets. NOBLE JOHN Galerie du 30 Juin, av. du commerce-local 9 Tél. +243 822278793	Lot 2. 9.277,91\$ TTC	8 semaines dès confir. de la commande	RCCM ID. NAT. NOT. NUM. IMPOT INSS CERT. D'IMMATR. INPP
02	ONG Regroupement des Agriculteurs Dialunda pour le développement communautaire « RADL/ONG » 249, Av. Ndona-Q/Disasi à Kinshasa Kimbanseke	Lot 1. 2.803.500fc TTC Soit 2.100\$ Lot 3. 5.896.695 fc	15 jours	CERT. D'ENR. SECTEUR AGRICOLE ACTE NOTARIE AUTOR. DE L'INSTALL. DE L'ASBL

B.

03	USCT SARL 769, Immeuble USCT, av. de l'Equateur à Kinshasa-Gombe	<u>Lot 1.</u> 4.854.600,00fc soit 3.596,00\$TTC <u>Lot 2.</u> 877.500.000,00fc soit 650.000,00\$HT <u>Lot 3.</u> 16.396.020,00fc Soit 2.145,20\$TTC	15 jours	ID. NAT. RCCM ATTEST. DE GESTION PAR LE CDI/DGI
04	New SONPEK 15B, Galerie du marché, croisement commerce et marais à Kinshasa Gombe	<u>Lot 1.</u> 4.450.000,00fcTTC <u>Lot 2.</u> 38.000.000,00fcTTC <u>Lot 3.</u> 12.415.000,00fcTTC	15 jrs ouvrables	RCCM ID.NAT. NOTIF.N° IMPOT AVIS D'ASSU. A LA TVA 2012 N°D'AFF. A L'INSS
05	BIPRO 74, Av. EZO, Q/Yolo-Sud à Kinshasa-Kalamu	<u>Lot 1.</u> 725\$ <u>Lot 2.</u> 7.000\$ <u>Lot 3.</u> 16.662\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 15 jrs ouvrables ;</li> <li>▪ à la commande pour les sacs.</li> </ul>	RCCM ID. NAT. NOTIF. N°IMPOT CERT. D'AFF. INSS

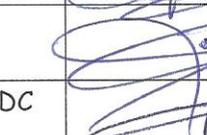
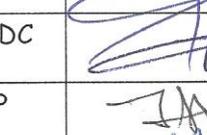
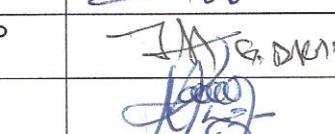
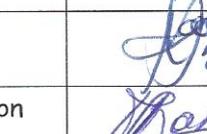
Pour clore, la Commission de Passation des Marchés a pris acte du déroulement de la séance d'ouverture des plis et, ci-jointes, les listes de présence de tous les participants.

La séance s'est déroulée conformément à la loi relative aux marchés publics et à ses textes d'application.

En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-Verbal.

Ainsi fait et clos à Kinshasa, le 07 Mars 2017

#### LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	NOMS & POSTNOMS	QUALITES	SIGNATURE
01	MUKENY KANDOLO	Directeur de Ressources Humaines, Représentant du Directeur Général ai, Personne Responsable des Marchés.	
02	Pascal TUNGWA	DSG ai, service utilisateur	
03	LOKOMBO WUHU	Représentant du Directeur Juridique	
04	ETO NGOMA	Représentant du Coordonnateur Financier.	
05	KIMULO KAPENDA	Coordonnateur National du FAQS/RDC	
06	GBUKULU AKUMBA Benjamin	Délégué de service bénéficiaire/DSP	
07	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire Permanent/CGPMP	
08	MBADI KIMUBUILA	DGI, Président de la Sous-Commission d'Analyse	